



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

# NEWSLETTER de L'APPRENTISSAGE

MARS AVRIL 2024

n°02

## Actualités



*Un nouveau forum de l'apprentissage dans le 47 porté par la DDETSpp et ses partenaires : naissance du projet et retour d'expérience*

Devant les enjeux relatifs au développement de l'apprentissage et aux objectifs fixés par le Président de la République en matière de nouveaux contrats d'ici la fin du quinquennat, la DDETSPP du Lot et Garonne a décidé en 2023 d'initier un salon de l'apprentissage et de l'alternance pour donner une nouvelle dynamique et encourager les entreprises et les organismes de formation à se faire connaître auprès des publics susceptibles d'entrer en apprentissage ou en alternance.

[EN SAVOIR PLUS](#)



*L'alternance, un moment clé pour renforcer les compétences de base des apprentis*

Le 4 mars 2024, l'ANLCI lance un challenge intitulé «SOLIDE SUR MES BASES» pour récompenser les pratiques inspirantes d'accompagnement des apprentis qui ont besoin de renforcer leurs compétences de base. Il est ouvert aux prépa-apprentissage, aux entreprises et aux organismes de formation d'apprentis.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Dossiers



*Enjeux d'une politique RSE pour les OFA et les apprentis : Échanges avec Chantal Villotta Germain et Anne Eugénie Gaspar*

[EN SAVOIR PLUS](#)



*Mobilité internationale des apprentis : échanges avec des acteurs de terrain*

La loi du 27 décembre 2023 est née d'un constat : la mobilité internationale des apprentis(e)s demeure insuffisamment développée : 7 820 apprentis(e)s ont effectué une mobilité en 2018-2019, représentant 2.1% des apprentis(e)s loin de l'objectif fixé à 8% par l'UE dans une recommandation de 2020. La loi pour un « Erasmus de l'apprentissage », poursuit donc l'objectif de lever certains freins au développement de la mobilité internationale des alternants, en sécurisant leur statut et en simplifiant les démarches administratives.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## L'apprentissage en questions



**Est-il possible de signer un contrat d'apprentissage au-delà des 3 premiers mois de la date de début de formation ?**

L'entrée en apprentissage est possible au-delà des 3 premiers mois de formation, dès lors que le contrat envisagé fait au moins six mois et que les autres règles et conditions d'éligibilité à l'apprentissage sont remplies par ailleurs.

[EN SAVOIR PLUS](#)



**Moduler la date d'une fin anticipée de contrat**

Notre apprenti ne souhaite pas poursuivre sa formation et aspire à une réorientation. Il souhaite rompre son contrat. Les 2 parties seraient d'accord pour retarder la date de rupture d'un mois car l'entreprise a besoin de l'apprenti pendant cette période. En parallèle, nous souhaiterions obtenir une dérogation (auprès du CFA) pour que notre apprenti reste en entreprise pendant cette période, celui-ci n'ayant plus de motivation pour ses cours. Est-ce-possible ?

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Publications



**Newsletter de l'apprentissage n°1**

La première publication de la newsletter de l'apprentissage est parue en janvier 2024, retrouvez les actualités, les dossiers, l'apprentissage en questions et les publications sur notre site internet rubrique Apprentissage et contrats de professionnalisation

[EN SAVOIR PLUS](#)



**Webinaire « Les clés de réussite de l'intégration de votre apprenti(e) »**

Le webinaire, dont l'invitation a été limitée aux entreprises, s'est tenu le jeudi 28 mars à 12h. Vous trouverez ci-joint le support de la présentation. La DREETS souhaite poursuivre les travaux sur ce sujet et proposer de nouvelles initiatives en ce sens dans les prochains mois.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Voir la [présentation Les clés de réussite de l'intégration de votre apprenti](#)

**Responsable éditorial :**  
Jean-Guillaume  
Bretenoux  
Directeur régional

**Comité de Rédaction :**  
Laetitia Tamarelle  
Joffrey Barbagallo

**Maquettage :**  
Service Communication Dreets Nouvelle-Aquitaine

**DREETS Nouvelle-Aquitaine**  
Cité administrative de Bordeaux  
2, rue Jules Ferry, 33000 Bordeaux  
courriel de contact :  
[joffrey.barbagallo@dreets.gouv.fr](mailto:joffrey.barbagallo@dreets.gouv.fr)